



refus d'autorisation de travail

Par **isaisa**, le **15/08/2009** à **02:28**

Bonjour,

j'ai été régularisé en 2008 dans la cadre de la loi novembre 2007, le DDTEFP m'a accordé une autorisation de travail comme technicien de vente dans une société d'informatique, le probleme, c'est que je n'et pas pu travailler pour cette société à cause de la crise économique, ils ont meme été obligé de licencier deux techniciens.

j'ai cherché à travailler dans le meme domaine pour d'autres boites mais, je n'ai rien trouvé... donc j'ai été obligé de trouver autre choses, effectivement j'ai signé un cdi dans un magasin de restauration rapide comme responsable de magasin, ou j'ai travaillé jusqu'au mois dernier, j'ai déposé une demande de renouvellement, apres une semaine je reçois un refus automatique de DDTEFP

en expliquant le modif : l'autorisation du travail a été accordée pour travailler comme technicien de ventre en informatique et non pas comme responsable de magasin.

sur le courrier que j'ai reçu c'est marqué que j'ai 2 mois pour faire un recours...pour ne rien cacher, je ne sais pas quoi faire!!

y a t-il une souldution à mon cas? y a t-il des issus juridique? qui ce que je dois faire? mon titre de séjours expire le 21-08-2009.

je vous remercie d'avance.

Par **etrangers sans droit**, le **21/08/2009** à **14:42**

un refus définitif de séjour est assorti d'une obligation de quitter le territoire en général. lien site

<http://cire.asso->

web.com/uploaded/renseignement%20plaquettes/Copie%20de%20consequence%20sejour%20irregulier

avez vous des liens familiaux en france

pour + voir mon blog